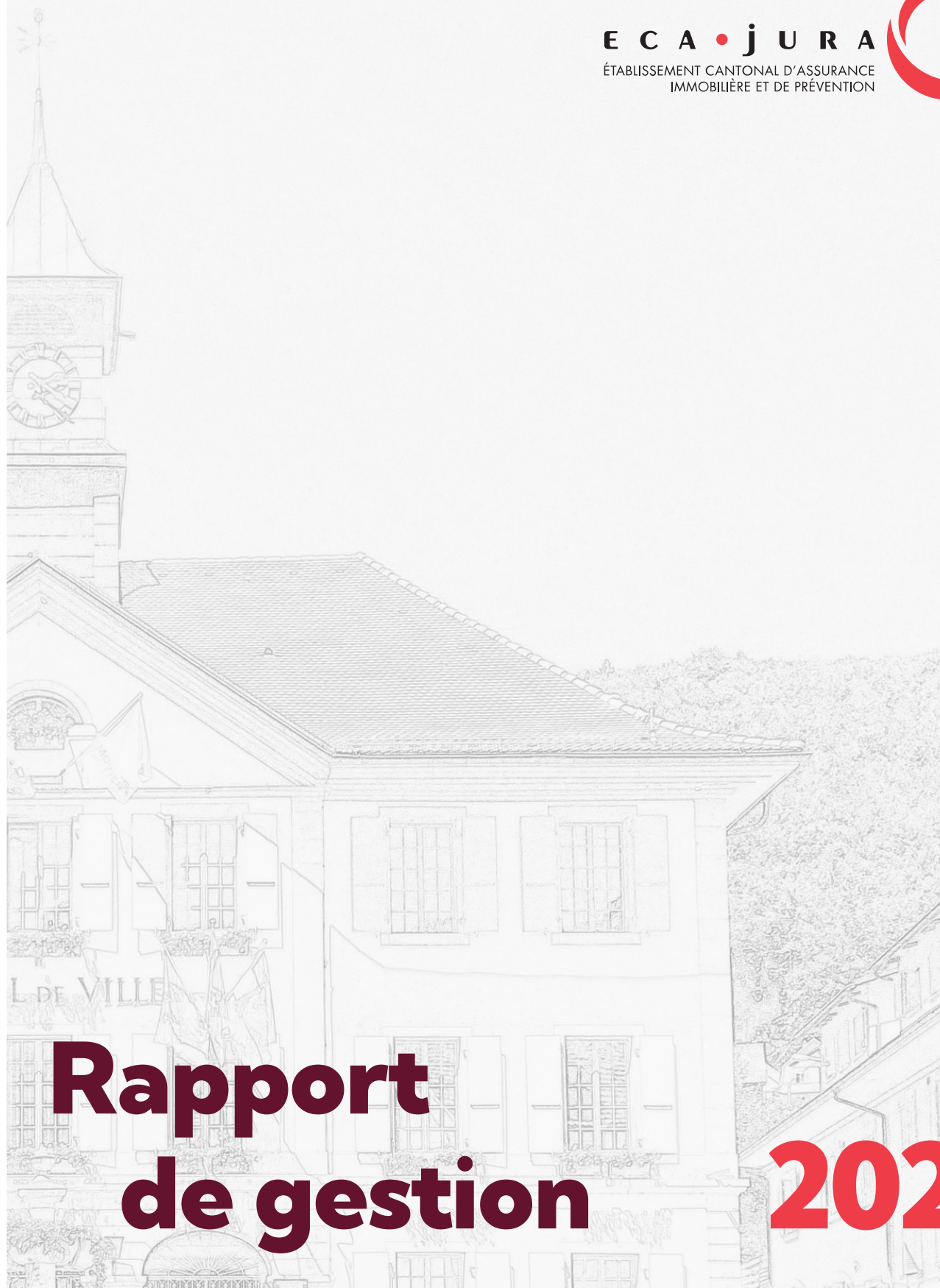


E C A • J U R A  
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



# Rapport de gestion

# 2025



# Table des matières

---

<b>Message du Conseil d'administration</b>	<b>4 – 5</b>
<b>Rapport de gestion 2025</b>	<b>6 – 8</b>
<b>Évolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages</b>	<b>9</b>
<b>Capital assuré, primes perçues et montant des dommages 2025</b>	<b>10</b>
<b>Dommmages dus au feu 2025</b>	<b>11</b>
<b>Grands dommages causés par le feu 2025</b>	<b>11</b>
<b>Dommmages dus aux éléments de la nature 2025</b>	<b>12</b>
<b>Statistiques des sinistres dus au feu</b>	<b>13</b>
<b>Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature</b>	<b>13</b>
<b>Évolution des sinistres Feu et Éléments (coûts)</b>	<b>14</b>
<b>Prévention et lutte contre les dommages</b>	<b>15</b>
<b>Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS)</b>	<b>16 – 17</b>
<b>Charges pour la prévention et la lutte contre l'incendie</b>	<b>17</b>
<b>Autorités, direction et personnel</b>	<b>18 – 19</b>
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>20 – 21</b>
<b>Bilan au 31 décembre 2025</b>	<b>22</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>23</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>24</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>	<b>25</b>
<b>Annexe aux comptes</b>	<b>26 – 28</b>
<b>Annexes explicatives et de référence</b>	<b>29 – 41</b>
<b>Chiffres-clés 2025</b>	<b>42</b>

Établissement cantonal d'assurance  
immobilière et de prévention

Rue de la Gare 14  
Case postale 371  
2350 Saignelégier

Tél. 032 952 18 40  
info@eca-jura.ch  
www.eca-jura.ch

**E C A • j U R A**  
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



# Message du Conseil d'administration

---

## L'année 2025 en bref

**Le canton du Jura a été relativement épargné par la sinistralité au cours de l'année écoulée. En effet, moins de 350 sinistres ont été recensés, qu'il s'agisse d'incendies ou de dommages causés par les éléments naturels. Le défi majeur a été, sans conteste, la préparation à l'intégration de la commune de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec ses 2'600 bâtiments environ.**

Cette arrivée a entraîné des répercussions sur l'ensemble des départements de l'ECA Jura et a nécessité la mise en œuvre de nombreuses mesures, notamment :

- l'intégration des bâtiments de Moutier et des données ad hoc dans les systèmes informatiques afin d'en assurer la gestion ;
- l'établissement des premières polices d'assurance, la préparation de la facturation annuelle et le lancement des estimations des bâtiments ;
- le transfert des alarmes automatiques de la centrale d'engagement de Bienne vers celle de Delémont ;
- l'intégration des sapeurs-pompiers de Moutier au dispositif jurassien, impliquant les adaptations légales nécessaires.

Dans le but de renforcer le rôle de l'ECA Jura en tant qu'autorité cantonale en matière de protection des bâtiments contre les dangers naturels, le Conseil d'administration a validé l'engagement d'un spécialiste en éléments naturels, avec entrée en fonction en 2026. La mise en place de mesures de prévention adaptées constitue une condition essentielle pour atténuer les effets des événements climatiques extrêmes.

Le Conseil d'administration a également approuvé la mise en place d'une nouvelle organisation de l'inspectorat des sapeurs-pompiers, marquant le passage d'une structure hiérarchique à une structure horizontale. Cette réorganisation prévoit, pour une période déterminée, la nomination de trois co-inspecteurs cantonaux et permettra l'avancement de plusieurs projets tout en garantissant un soutien efficace aux sapeurs-pompiers jurassiens.

Par ailleurs, la refonte du site internet a permis d'améliorer l'interaction avec les assurés. La nouvelle plateforme offre un accès plus clair, plus uniforme et plus complet au niveau de l'information.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 s'est révélé particulièrement réjouissant, avec un **bénéfice net consolidé de l'ECA Jura s'élevant à CHF 7'609'372.**

Ce bénéfice sera réparti de la manière suivante :

- CHF 700'000 : versement à la RCJU de la quote-part sur bénéfice ;
- CHF 3'400'000 : attribution à la provision pour rabais sur primes pour les exercices futurs ;
- CHF 3'509'372 : report aux fonds propres en tant que capital porteur de risques.

## **Rapport d'activités du Conseil d'administration**

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises sous la présidence de Madame Rosalie Beuret Siess.

De nombreux subventionnements ont été accordés tant dans le domaine des adductions en eau que dans le domaine des sapeurs-pompiers.

Des décisions formelles ont également été prises, en particulier l'acceptation du budget 2025, la validation des comptes de l'exercice 2024, de la stratégie de réassurance pour l'année 2026, ainsi que de la stratégie de placement des capitaux pour les cinq prochaines années.

## **Commission spéciale – Partage des biens AIB / ECA Jura**

La commission spéciale chargée du partage des biens entre l'AIB (Assurance immobilière du canton de Berne) et l'ECA Jura, en lien avec l'intégration de la commune de Moutier dans le canton du Jura dès 2026, a poursuivi ses travaux en 2025 sous la présidence de Monsieur Cédric Dubied, membre du Conseil d'administration.

## **Commission financière (COFINECA)**

En 2025, la COFINECA s'est réunie à dix reprises sous la présidence de Maître Jean-François Kohler, vice-président du Conseil d'administration de l'ECA Jura. La commission a été particulièrement sollicitée par la redéfinition de la stratégie de placement pour la période 2026-2030.

Par ailleurs, les échanges avec les différents mandataires ont permis de suivre attentivement l'évolution des marchés financiers ainsi que leurs environnements géopolitique et économique. La performance des placements en 2025 peut être qualifiée de très satisfaisante, avec un rendement positif de 9,6 % sur l'ensemble du portefeuille.

## **Remerciements**

Un remerciement tout particulier est adressé à Maître Jean-François Kohler, vice-président du Conseil d'administration, qui a achevé son mandat à la fin de l'année.

Sans une collaboration étroite et précieuse avec de nombreux partenaires, l'ECA Jura ne pourrait offrir à ses assurés des prestations de qualité ni garantir à la population jurassienne un niveau de sécurité optimal.

Ces résultats renforcent la pérennité de l'ECA Jura. Face aux défis climatiques, technologiques et économiques, l'Établissement poursuit son engagement avec une vision claire: protéger, prévenir et anticiper, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous. Il aborde l'avenir avec confiance, prêt à relever les enjeux complexes de demain avec la même rigueur et détermination.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de notre rapport de gestion 2025.

Au nom du Conseil d'administration de l'ECA Jura

La présidente:

Rosalie Beuret Siess  
Présidente

Le secrétaire:

Sébastien Hauser  
Directeur

L'exercice 2025 a été marqué, sur le plan national, par des phénomènes naturels d'une intensité frappante et exceptionnelle. L'effondrement du glacier du Birch en Valais, ayant tragiquement enseveli le village de Blatten, demeure sans nul doute la catastrophe la plus spectaculaire de l'année. Par ailleurs, la violence des éléments s'est manifestée lors de l'orage tempétueux qui a balayé en été le festival Festi'neuch, ainsi qu'en octobre lors du passage de la tempête Benjamin, celle-ci ayant généré des rafales de vent dépassant largement 100 km/h en plaine et atteignant près de 150 km/h en montagne.

Ces événements nous rappellent la pertinence des missions de l'ECA Jura et la nécessité constante de renforcer notamment les dispositifs d'action et de prévention.

## Sinistres dus aux éléments de la nature

Malgré ce contexte, le canton du Jura a été préservé. L'année 2025 s'inscrit sous le signe de la clémence, dans la continuité de l'exercice précédent. Notre établissement a enregistré 202 sinistres pour éléments de la nature, alors que la moyenne des vingt dernières années avoisine les 800 cas. La répartition des dommages pour cause naturelle se décline principalement par 150 sinistres dus au vent et 38 cas d'inondations recensés. Les orages de grêle survenus en juin et juillet ont causé d'importants dommages aux cultures dans certaines régions (par exemple dans le village des Bois), mais n'ont touché que marginalement les bâtiments assurés.

202 

sinistres pour éléments de la nature

## Sinistres dus au feu

En matière de sinistralité incendie, l'exercice a enregistré 133 cas indemnisés pour un coût total de CHF 3,48 millions, un montant inférieur à la moyenne des vingt dernières années. Les cinq sinistres majeurs (dépassant CHF 100'000) représentent à eux seuls CHF 2,5 millions. Par ailleurs, 59 cas de foudre ont été recensés.

133 

sinistres incendie

## Indice d'assurance

Pour l'année 2025, l'indice d'assurance pratiqué par l'ECA Jura est demeuré inchangé. L'indice zurichois des prix à la construction, sur lequel notre établissement se fonde depuis sa création, s'étant stabilisé, aucune adaptation n'est requise pour 2026.



Indice d'assurance stable

## Estimation des bâtiments

L'ECA Jura a procédé à 3'460 estimations et révisions en 2025 (3'719 en 2024). En détail :

- 1'434 estimations demandées par les propriétaires ou relatives à de nouvelles constructions (1'750 en 2024) ;
- 21 estimations extraordinaires ;
- 2'005 révisions systématiques des bâtiments (1'953 en 2024).

## Capital assuré

Dans le courant de l'exercice, l'estimation des bâtiments nouvellement construits ainsi que la révision des sommes assurées des bâtiments transformés ou réestimés ont provoqué un accroissement du capital assuré d'environ CHF 481 millions, qui passe dès lors de CHF 30,397 milliards au 31 décembre 2024 (y compris CHF 1,075 milliard d'assurance travaux en cours) à CHF 30,685 milliards au 31 décembre 2025 (y compris CHF 0,882 milliard d'assurance travaux en cours).

# 30,685

milliards de francs de capital assuré

## Bâtiments assurés

Nous comptons 208 bâtiments assurés de plus qu'en 2024, passant de 39'105 à 39'313. En tenant compte de 82 radiations (démolitions et sorties d'assurance) et 290 nouvelles constructions.

## Taux de primes

En 2025, les taux de primes de base ont été maintenus à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57‰ pour les bâtiments non massifs, auxquels s'ajoute une contribution de 0,19‰ destinée à la prévention et à la lutte contre les dommages. Un rabais de 10 % sur la prime de base a été accordé aux assurés.

## Résultats financiers de l'exercice 2025

Après déduction du rabais octroyé, le secteur «assurance» enregistre pour CHF 13,433 millions de produits des primes, nets des coûts de la réassurance (CHF 2,065 millions). L'exercice a été marqué par une sinistralité favorable, particulièrement concernant les dommages naturels. Les charges nettes liées aux sinistres, incluant les ajustements de provisions des années antérieures, s'établissent à CHF 3,409 millions, en nette diminution par rapport à 2024 (CHF 5,223 millions). Parallèlement, les charges d'exploitation ont été ramenées à CHF 2,623 millions (contre CHF 2,813 millions l'exercice précédent).

Au bouclement, l'état favorable des sinistres enregistré, en particulier pour les éléments de la nature, a permis une attribution ordinaire implicite à la provision pour risques «éléments de la nature non réassurés» de CHF 2,231 millions et une attribution ordinaire à la provision pour risques «feux non réassurés» à hauteur de CHF 0,342 million.

En prévision de l'arrivée de la ville de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de l'évolution du profil de risque qui en découle, et en tenant compte d'une redéfinition de la limite des grands dommages pour le canton du Jura, le Conseil d'administration a procédé en 2025 à une révision des contrats de réassurance pour 2026. À cette occasion, la valeur cible du besoin en provision pour risques «éléments de la nature non réassurés» a été rehaussée en conséquence et une attribution extraordinaire à ladite provision a été effectuée à hauteur de CHF 1,282 million, afin de garantir une couverture et un principe de fluctuation adéquats.

En outre, contrairement aux exercices 2021 et 2023, marqués par des sinistres naturels d'envergure ayant sollicité la solidarité intercantonale (CIREN), l'année 2025 ne connaît pas de dépassement de limite des grands dommages, n'activant ainsi aucun appel de contribution solidaire. À l'inverse, l'ajustement des provisions pour les sinistres survenus dans les cantons de Neuchâtel, Lucerne et Zoug en 2021 et 2023 a permis de comptabiliser un produit de CHF 111'559 sur l'exercice sous revue.

Il découle de ce qui précède que le domaine de l'assurance boucle l'année courante avec un excédent de produits de CHF 4,477 millions, représentant le résultat technique de l'établissement, cela après l'enregistrement d'autres produits d'exploitation dont la dissolution de la provision pour rabais sur primes de CHF 1,221 million.

**Le secteur « prévention et lutte contre les dommages »**, avec CHF 6,737 millions de recettes et CHF 5,647 millions de charges, génère un produit comptable de CHF 1,090 million, totalement attribuable à la provision pour la prévention et la lutte en lien avec la mission première de ce domaine.

Par ailleurs, la résilience conjoncturelle, le reflux de l'inflation et les détentes de politiques monétaires, entre autres, ont permis aux placements de capitaux d'évoluer positivement en 2025, en particulier pour les actions et l'immobilier. Malgré une volatilité épisodique liée principalement aux politiques commerciales américaines (droits de douane) et aux conflits géopolitiques, renforçant au passage l'explosion du prix de l'or, les marchés boursiers se sont révélés bien favorables sur l'exercice, permettant au **secteur « financier »** d'enregistrer un résultat faste, induit par une performance globale des placements de capitaux de +9,6 %.

Avec des produits de placements pour CHF 21,362 millions (CHF 19,079 millions en 2024), des charges de placements pour CHF 4,175 millions (CHF 2,914 millions l'année précédente) et des frais de gestion et transactions pour CHF 342'834, le résultat des placements de capitaux 2025 permet une attribution de rendement au domaine de la prévention pour CHF 394'000.

Les principes de présentation des comptes appliqués aux placements (Swiss GAAP RPC), couplés à ceux découlant du rendement espéré, ont permis d'attribuer un montant de CHF 13,619 millions à la provision pour « fluctuation et risques liés aux placements de capitaux » qui passe ainsi de CHF 28,212 millions à fin 2024 à CHF 41,831 millions à fin 2025.

Par ailleurs, des produits uniques et hors exploitation ont été enregistrés en 2025 pour CHF 300'340.

L'exercice 2025 fait dès lors apparaître un **bénéfice net de CHF 7,609 millions**.

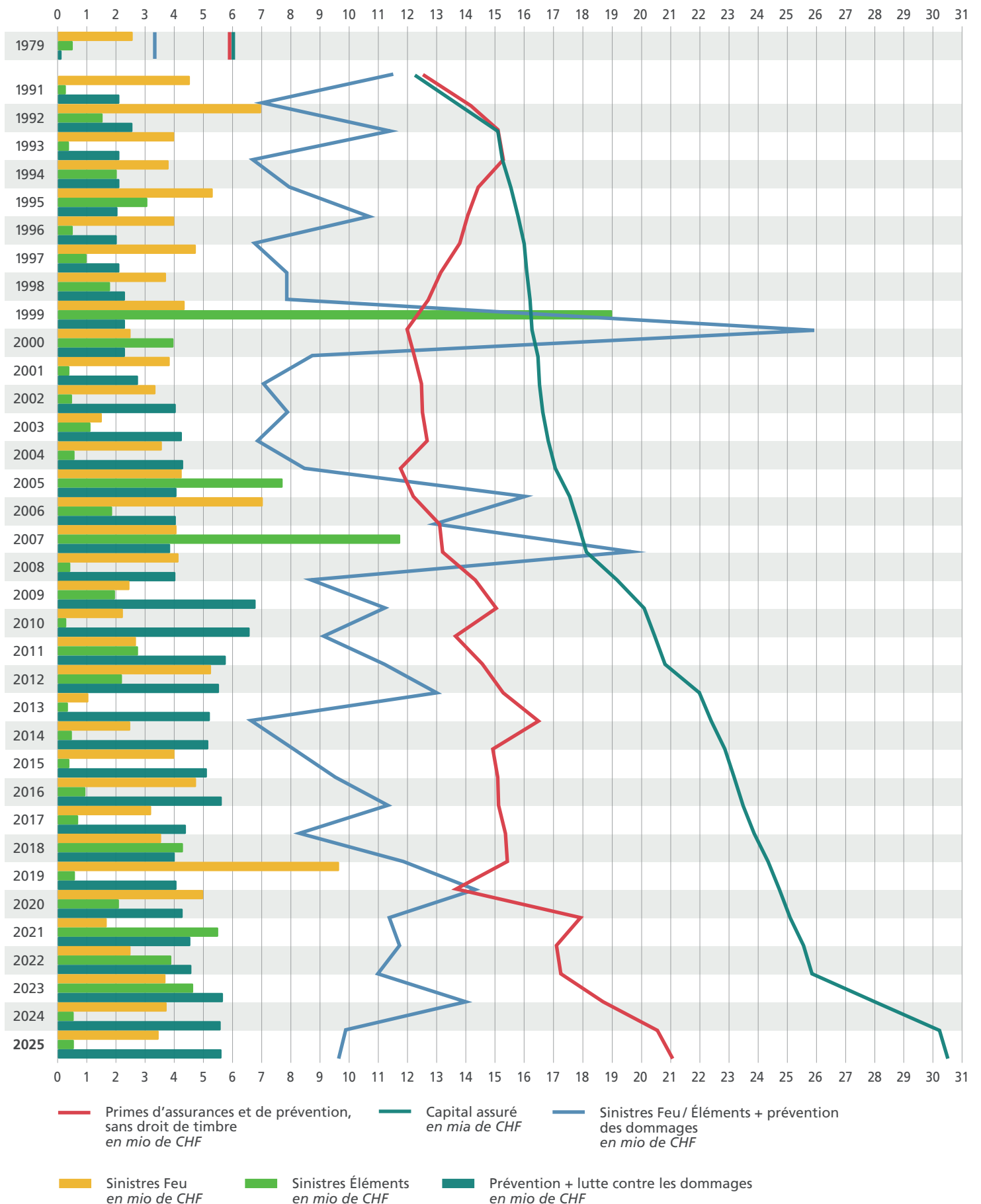
# 9,6 %

rendement sur l'ensemble du portefeuille de placements

# 7,609

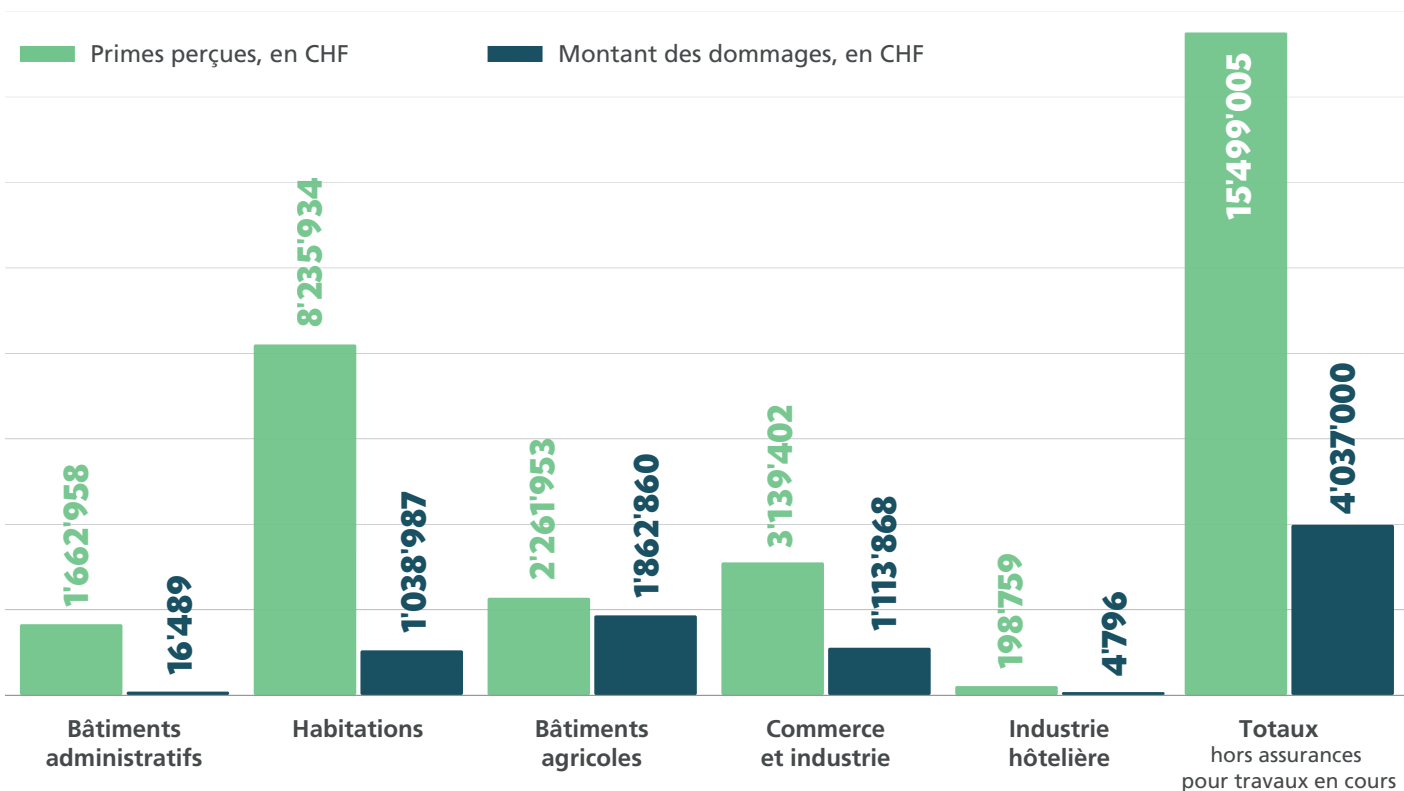
millions de francs de bénéfice net

# Évolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages

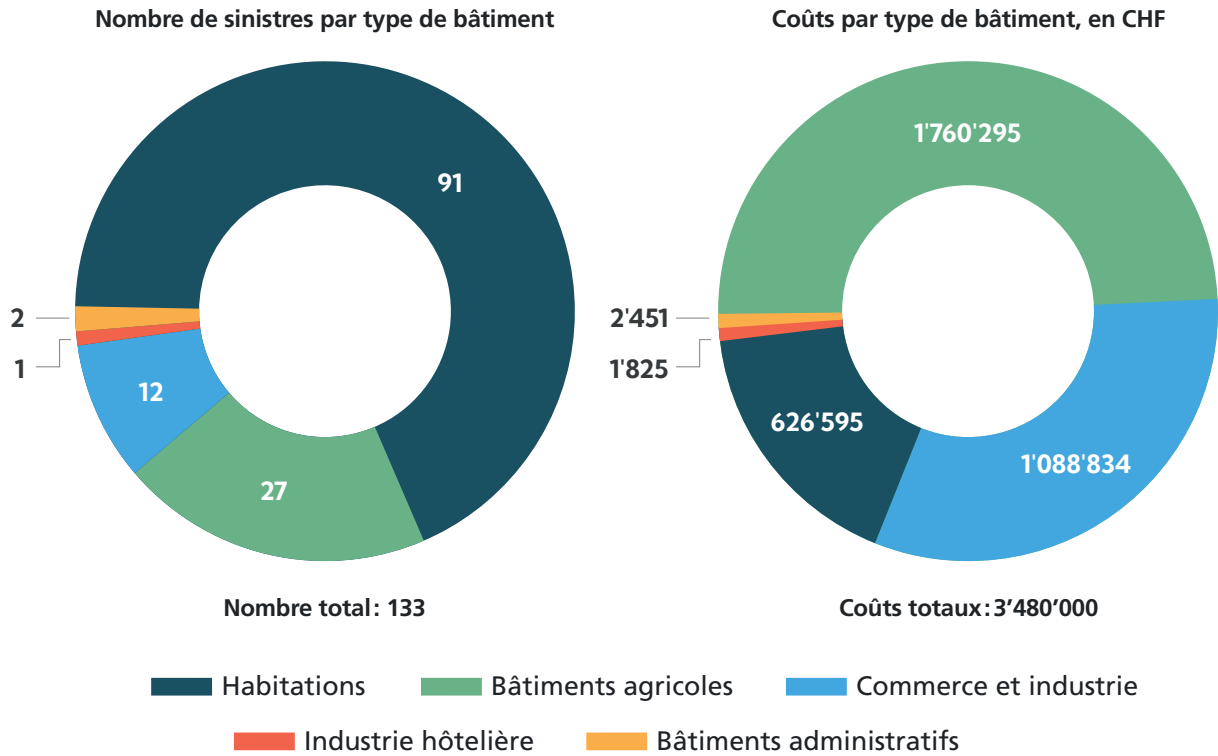


# Capital assuré, primes perçues et montant des dommages 2025

	BÂTIMENTS NOMBRE	CAPITAL ASSURÉ CHF	PRIMES PERÇUES CHF	MONTANT DES DOMMAGES CHF
Bâtiments administratifs	1'085	3'196'716'300	1'662'958	16'489
Habitations	21'994	19'447'773'150	8'235'934	1'038'987
Bâtiments agricoles	4'539	2'643'729'100	2'261'953	1'862'860
Commerce et industrie	11'573	4'300'703'400	3'139'402	1'113'868
Industrie hôtelière	122	213'625'100	198'759	4'796
<b>Totaux</b> (hors assurances pour travaux en cours)	<b>39'313</b>	<b>29'802'547'050</b>	<b>15'499'005</b>	<b>4'037'000</b>
Nouveaux bâtiments en construction	186	335'677'700		
Bâtiments en transformation		546'288'896		
<b>Totaux</b> (inclus assurances pour travaux en cours)	<b>39'499</b>	<b>30'684'513'646</b>		



# Dommmages dus au feu 2025

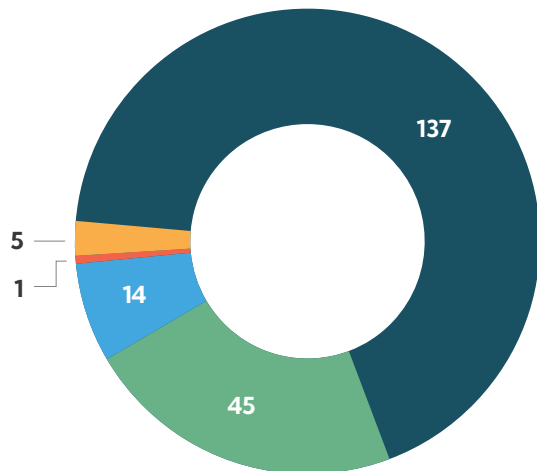


# Grands dommages causés par le feu en 2025

DOMMAGES INCENDIE SUPÉRIEURS À CHF 100'000	DATE DU SINISTRE
Incendie dans un garage privé à Movelier	04.02.2025
Incendie d'un bâtiment industriel à Porrentruy	13.03.2025
Feu dans un garage privé aux Emibois	22.05.2025
Incendie d'une habitation avec rural à Cœuve	11.07.2025
Incendie d'un couvert à voiture à Delémont	31.07.2025

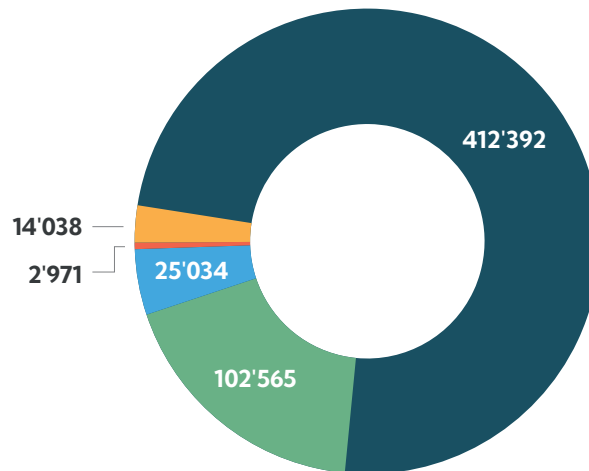
# Dommmages dus aux éléments de la nature 2025

Nombre de sinistres par type de bâtiment

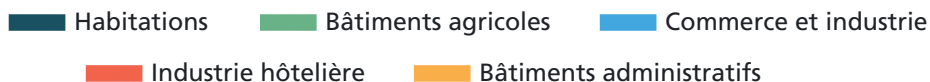


Nombre total: 202

Coûts par type de bâtiment, en CHF



Coûts totaux: 557'000



Nombre de sinistres – par bâtiment & cause

CATÉGORIE	TEMPÊTE	GRÊLE	HAUTES EAUX	RUISSellement	NEIGE	TOTAL
Bâtiments administratifs	4	0	0	1	0	5
Habitations	92	8	3	30	4	137
Bâtiments agricoles	41	1	1	1	1	45
Commerce et industrie	12	0	0	2	0	14
Industrie hôtelière	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>202</b>

Coûts (CHF) – par bâtiment & cause

CATÉGORIE	TEMPÊTE	GRÊLE	HAUTES EAUX	RUISSellement	NEIGE	TOTAL
Bâtiments administratifs	10'184	—	—	3'854	—	14'038
Habitations	137'475	8'491	5'946	256'988	3'492	412'392
Bâtiments agricoles	92'936	2'201	5'502	770	1'156	102'565
Commerce et industrie	23'254	—	—	1'780	—	25'034
Industrie hôtelière	2'971	—	—	—	—	2'971
<b>Total</b>	<b>266'820</b>	<b>10'692</b>	<b>11'448</b>	<b>263'392</b>	<b>4'648</b>	<b>557'000</b>

## Statistiques des sinistres dus au feu

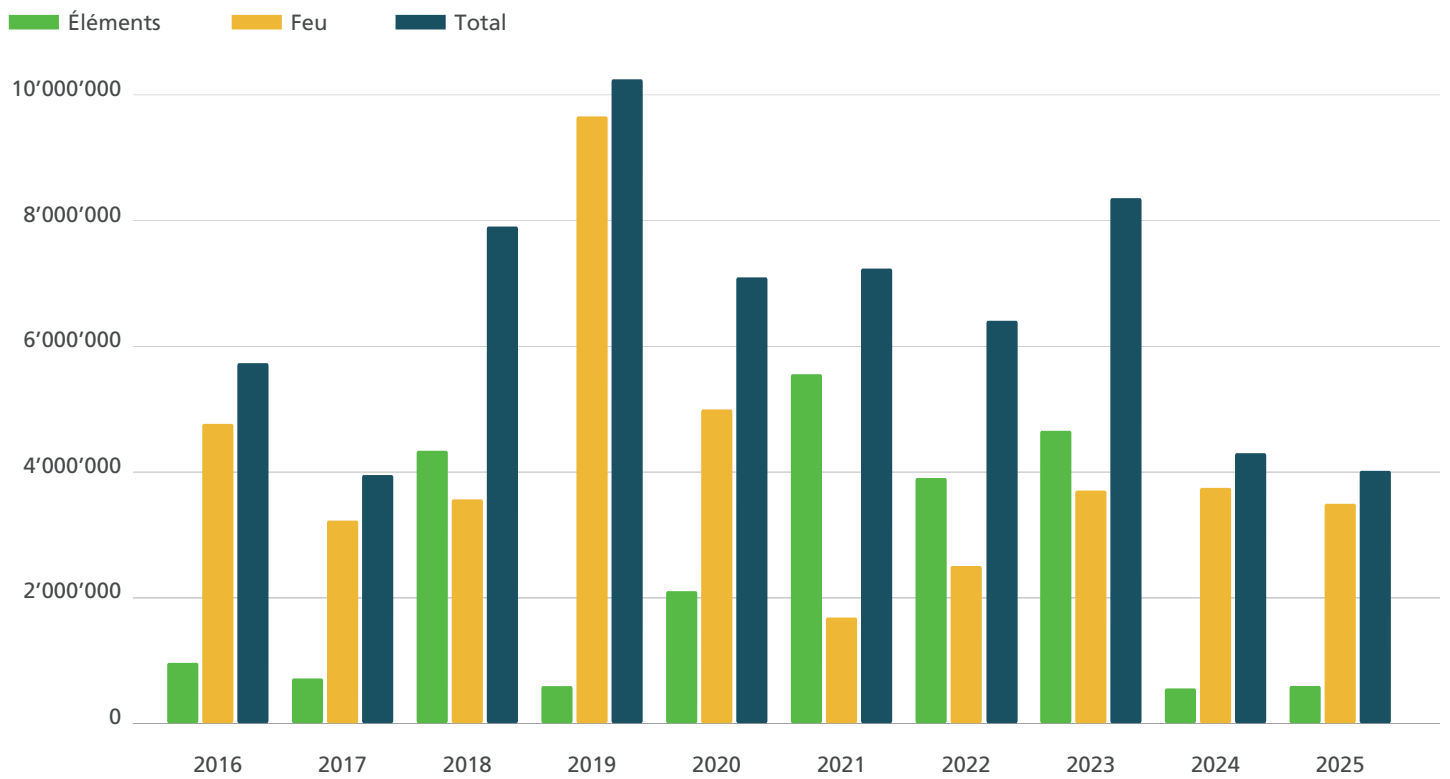
DATE	FEU		FOUDRE		TOTAL	
	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF
1979	184	2'270'596	233	355'004	417	2'625'600
Sinistres sur les 10 dernières années						
2016	82	4'621'626	59	128'374	141	4'750'000
2017	74	2'633'254	65	566'746	139	3'200'000
2018	85	3'319'608	85	230'392	170	3'550'000
2019	92	9'552'702	48	97'298	140	9'650'000
2020	94	4'919'875	31	70'125	125	4'990'000
2021	64	1'473'370	81	206'630	145	1'680'000
2022	69	2'180'520	126	319'480	195	2'500'000
2023	82	3'060'750	108	639'250	190	3'700'000
2024	84	3'582'400	61	172'600	145	3'755'000
2025	74	3'358'400	59	121'600	133	3'480'000
<b>Moyenne 1979-2025</b>	<b>167</b>	<b>3'782'479</b>	<b>179</b>	<b>369'781</b>	<b>346</b>	<b>4'152'259</b>
<b>Moyenne des 10 dernières années</b>					<b>152</b>	<b>4'125'500</b>

## Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature

ANNÉE	TEMPÊTE		GRÊLE		HAUTES EAUX		MOUV. DU SOL		NEIGE		TOTAL	
	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF
1979	237	427'974	31	42'196	48	104'175	0	0	12	23'300	328	597'645
Sinistres sur les 10 dernières années												
2016	375	585'200	68	159'700	30	183'000	2	10'800	7	11'300	482	950'000
2017	159	457'600	96	216'200	8	8'600	3	8'800	4	8'800	270	700'000
2018	1'070	1'974'073	83	207'454	271	2'111'942	1	511	5	6'020	1'430	4'300'000
2019	288	499'015	23	60'646	2	3'756	1	3'088	11	23'495	325	590'000
2020	1'057	1'846'815	40	97'385	27	128'560	4	13'115	2	14'125	1'130	2'100'000
2021	140	315'100	706	2'507'435	341	2'681'335	2	26'900	11	19'230	1'200	5'550'000
2022	283	545'350	982	3'236'110	28	105'850	0	0	7	12'690	1'300	3'900'000
2023	894	1'932'200	752	2'446'400	46	167'000	5	96'400	3	8'000	1'700	4'650'000
2024	185	292'200	0	0	33	245'400	0	0	11	17'400	229	555'000
2025	150	266'820	9	10'692	38	274'840	0	0	5	4'648	202	557'000
<b>Moyenne 1979-2025</b>	<b>522</b>	<b>1'019'133</b>	<b>247</b>	<b>634'144</b>	<b>66</b>	<b>481'563</b>	<b>1</b>	<b>8'326</b>	<b>53</b>	<b>108'734</b>	<b>888</b>	<b>2'251'900</b>
<b>Moyenne des 10 dernières années</b>											<b>827</b>	<b>2'385'200</b>

# Évolution des sinistres Feu et Éléments (coûts)

en CHF



# Prévention et lutte contre les dommages

## Prescriptions et contrôles

### Demandes de permis de construire

En 2025, le département Prévention et lutte contre les dommages a déterminé les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie et les dangers naturels dans le cadre des procédures de demande de permis de construire. Au total, 480 dossiers ont été établis, ce qui représente une diminution de 64 dossiers par rapport à l'année 2024 (- 92 par rapport à 2023).

### Autorisations particulières

Dans le cadre de procédures liées à des autorisations d'exploitation, l'ECA Jura a effectué 79 contrôles de prévention pour l'obtention d'une patente de restaurant et 3 contrôles de conformité pour l'obtention de plaques d'immatriculation professionnelles.

### Contrôles de conformité

À la fin des travaux de nouvelles constructions ou de bâtiments transformés pour lesquels des conditions en matière de protection incendie et de dangers naturels ont été fixées, les installations particulières suivantes ont été inspectées par une personne ou un organisme reconnu par l'ECA Jura :

- installations thermiques soumises au ramonage;
- paratonnerres;
- installations de détection d'incendie;
- installations d'extinction automatique.

Ces contrôles ont permis de clore administrativement 1'282 dossiers (+ 121 par rapport à 2024).

### Contrôles périodiques

La stratégie des contrôles périodiques est en cours de réévaluation dans la perspective de la révision des prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), dont l'entrée en vigueur est planifiée courant 2027. Cette révision prévoit une harmonisation des contrôles au niveau intercantonal. Une première identification des bâtiments concernés a été réalisée et 41 bâtiments ont fait l'objet d'un contrôle périodique en 2025.

## Subventions

### Mesures de protection contre les incendies et les dangers naturels

Les dispositions en vigueur concernant le subventionnement en matière de prévention incendie ont permis :

- d'assainir 12 conduits de fumée défectueux ou présentant un danger d'incendie;
- de poser 4 installations volontaires de paratonnerres;
- d'installer 3 systèmes de détection automatique d'incendie non obligatoires (démarche volontaire);
- de mettre en œuvre des mesures de protection contre les inondations dans 6 bâtiments menacés par ce phénomène;
- d'allouer diverses autres subventions.

Les versements effectués dans ces domaines se montent à près de CHF 80'000. Afin de contribuer au développement des mesures de protection contre les dangers naturels, un nouveau collaborateur rejoindra l'ECA Jura dès février 2026.

### Réseaux d'eau

L'ECA Jura poursuit sa politique de subventionnement des réseaux d'eau participant à la défense incendie. En 2025, 45 demandes ont été déposées pour :

- 17 extensions de réseaux d'eau;
- 25 remplacements d'anciennes conduites et d'hydrants;
- 2 dossiers concernant des installations d'alimentation en eau;
- 1 réserve incendie indépendante du réseau d'eau.

Le montant des garanties octroyées en lien avec ce qui précède avoisine CHF 1'063'000.

En 2025 également, l'ECA Jura a par ailleurs versé près de CHF 500'000 au titre du subventionnement des réseaux d'eau dont les travaux étaient terminés, ainsi que pour des acomptes ad hoc.

# Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

**En 2025, outre les interventions, les activités dans les domaines du service d'incendie et de secours ont porté sur :**

- la préparation à l'arrivée de la commune de Moutier au sein de notre organisation, impliquant des modifications législatives;
- la présentation du projet « Pompiers JU2020 » aux SIS/CR et aux autorités;
- l'adhésion au magasin central de matériel sapeur-pompier du canton de Vaud;
- l'adaptation de l'organisation de l'inspectorat cantonal des sapeurs-pompiers afin de continuer à mieux soutenir la structure pompiers pour les défis futurs.

À la fin de l'année 2025, le nombre de sapeurs-pompiers s'élève à **920** unités réparties en **815 hommes** et **105 femmes**. Les 164 officiers et 166 sous-officiers représentent 35,87 % de l'effectif total.

## Cours cantonaux de formation des sapeurs-pompiers

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR DISTRICT			TOTAL
	DELÉMONT	PORRENTRUYP	FRANCHES-MONTAGNES	
FGB (formation générale de base avec protection respiratoire)	22	14	8	44
FTB (formation technique de base)	21	21	11	53
FCG (formation de chef de groupe)	5	3	2	10
CI1 (chef d'intervention 1)	13	4	2	19
CI2 (chef d'intervention 2)	4	1	1	6
Machinistes	10	2	5	17
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>45</b>	<b>29</b>	<b>149</b>

Le nombre de sapeurs-pompiers ayant suivi un cours cantonal en 2025 s'élève à 16,2 % de l'effectif global.

## Cours de perfectionnement des instructeurs

Ce cours a eu lieu les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2025 au centre de formation de l'IFA à Balsthal, sous la direction du maj. Alfonso Mamie. Ce sont 10 instructeurs qui ont revu leurs connaissances sur les possibilités d'instruction dans cette infrastructure.

## Cours fédéraux 2025

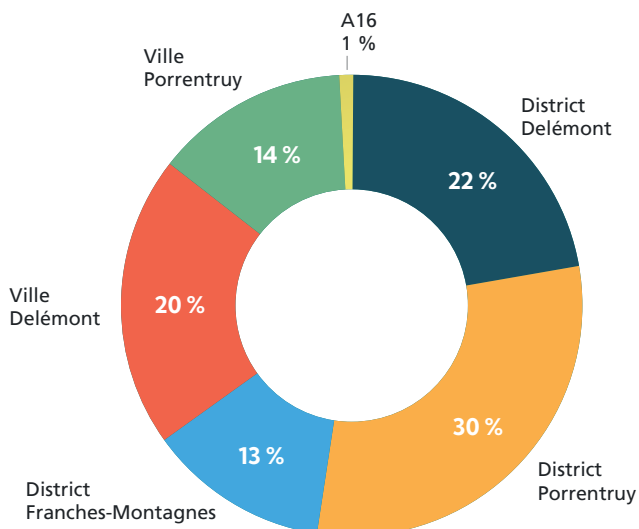
Chaque année, nos instructeurs suivent les cours organisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) dans les différents domaines de compétences des sapeurs-pompiers.

Les personnes suivantes ont réussi avec succès les cours de :

- formation à la conduite d'événements majeurs: MM. Jérôme Flury et Antoine Seuret;
- formation d'instructeur à la conduite d'intervention: M. Kewin Salomon;
- formation d'instructeur protection respiratoire: MM. Vincent Aubry, Valentin Bibler, Nathan Burkhalter, Nathanael Desboeufs, Nicolas Girardin, Boris Marquis, Rhody Mathis et Michael Stoepfer.

## Interventions des SIS

Les statistiques de la police cantonale jurassienne relatives au système de transmission des alarmes destinées aux sapeurs-pompiers font état de 450 mobilisations. La plus grande part de ces alarmes reste le fait des alarmes automatiques qui représentent 36,2 % du total.



### Alarmes RTA pour tout le canton

District Delémont	100
District Porrentruy	136
District Franches-Montagnes	57
Ville Delémont	92
Ville Porrentruy	61
Autoroute A16	3
Hors canton	1
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>

## Nominations, démissions

### et fins de mandat

Les candidats suivants ont tous réussi le cours de base pour devenir instructeur fédéral et sont nommés instructeurs pour notre canton :

- MM. Vincent Aubry, Valentin Bibler, Nathan Burkhalter, Nathan Clerc, Nathanael Desboeufs, Nicolas Girardin, Boris Marquis, Rhody Mathis et Michael Stoepfer. Ils rejoignent M. Frédéric Maret, instructeur à Moutier depuis plusieurs années, également nommé pour le canton du Jura.

Quatre SIS ont annoncé un changement au poste de commandant, il s'agit de :

- M. Louis Gelin qui remplace M. Sébastien Cayla pour le SIS Basse-Allaine ;
- M. David Buxases qui remplace M. Valentin Rebetez pour le SIS Vendline ;
- M. Gary Clerc qui remplace M. Olivier Frossard pour le SIS Mont-Terri ;
- M. John Lab qui remplace M. Michael Werder pour le SIS FMO.

Des remerciements sont adressés aux sortants pour leur belle carrière au service de la population et une cordiale bienvenue est souhaitée aux nouveaux arrivants.

## Charges pour la prévention et la lutte contre l'incendie

en CHF

ANNÉE	PRÉVENTION CONTRE LES DOMMAGES				LUTTE CONTRE LES DOMMAGES			FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATION	TOTAUX
	POLICE DU FEU	ADDITIONS D'EAU. RÉSERVOIRS. HYDRANTS	SUBSIDES POUR LA PRÉVENTION CONTRE LES DOMMAGES	CONTRIBUTIONS AU CIPI. I.S. ET DIVERS	INSPECTIONS. SERVICE DE DÉFENSE CONTRE LE FEU	COURS DE SAPEURS-POMPIERS	SUBSIDES POUR LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES		
2016	136'236	1'921'288	167'015	138'071	138'555	424'174	1'342'179	1'365'507	5'633'025
2017	224'011	1'014'336	137'874	160'150	119'251	325'001	1'046'838	1'363'687	4'391'148
2018	247'369	392'022	81'507	135'082	112'565	514'836	1'129'069	1'406'205	4'018'653
2019	246'645	768'385	109'463	140'322	100'138	337'879	879'787	1'492'251	4'074'870
2020	210'150	956'493	163'007	180'860	75'274	196'086	943'456	1'561'311	4'286'637
2021	213'301	740'366	158'060	157'678	86'537	519'602	1'074'609	1'595'462	4'545'614
2022	182'022	330'912	121'042	144'304	78'248	371'777	1'850'259	1'510'256	4'588'821
2023	186'686	472'548	303'342	174'179	91'370	504'375	2'356'299	1'584'686	5'673'485
2024	180'266	976'766	155'102	187'303	90'459	379'037	1'745'861	1'903'381	5'618'174
2025	158'287	996'643	219'576	220'652	89'503	494'509	1'525'250	1'942'614	5'647'032

CIPI: Centre d'information pour la prévention des incendies.

I.S.: Institut de sécurité.

# Autorités, direction et personnel

## Conseil d'administration

Présidente

M<sup>me</sup> la ministre Rosalie Beuret Siess  
Cheffe du Département des Finances

Vice-président

Jean-François Kohler, Courgenay

Membres

Cédric Dubied, Les Enfers  
Anne Roy, Porrentruy  
Claude Schlüchter, Delémont

## Commission financière

Jean-François Kohler (président)  
Cédric Dubied  
Sébastien Hauser  
Benoît Froidevaux

## Commission partage des biens AIB-ECA

Cédric Dubied (président)  
Jean-François Kohler  
François-Xavier Boillat  
Sébastien Hauser

## Organe de contrôle

FIDAG Jura SA, Delémont

## Direction

Directeur

Sébastien Hauser

## Département Prévention et lutte contre les dommages

Experts

Monique Paupe, vice-directrice et responsable de département  
Arnaud Brahier  
Eric Schaller

Support prévention

Marc Braillard, responsable  
Daïana Hirschi

## Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

John Mosimann, inspecteur cantonal des SIS  
Alfonso Mamie  
Daniel La Manna

Gestion réseau transmission des alarmes

Christine Gigon  
Philippe Vallat

## Département Assurance et sinistres

### Experts

Nicolas Greppin, responsable de département  
Daniel Keller  
Harold Santin (dès le 01.10.2025)

### Support assurance et sinistres

Mylène Willemin, responsable  
Fabienne Aubry  
Sylvie Gehriger  
Mélanie Lazzari  
Nadège Marchand  
Sylvie Quinche

## Estimateurs

Olivier Bart  
Raimondo Caramanna  
Sébastien Chavanne (dès le 01.11.2025)  
Bernard Corbat  
Cyril Kunz  
Pascal Henzelin  
Juanito Iglesias  
Aurelio Iovine  
Jordan Marchand  
Harold Santin (jusqu'au 30.09.2025)  
Manuel Schindelholz  
Jimmy Tran  
Robin Voyame  
Thomas Wermeille

## Département Finances et ressources

Benoît Froidevaux, responsable de département  
Nadia Guichard  
Céline Liechti  
Manon Nicolet

## Apprenties / stagiaires

Feim Basha (dès le 01.08.2025)  
Meryl Erard (jusqu'au 31.07.2025)  
Savina Meier  
Romane Willemin

## Conciergerie

Patricia Aimone  
Sylvie Kiran

## Expert installations thermiques

Georges Queloz

## Expert installations techniques

Arnaud Bregnard

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

au Conseil d'administration de

**ECA JURA – SAIGNELÉGIER**

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ECA Jura comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de variation de capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ECA Jura, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux textes légaux cantonaux régissant l'ECA Jura.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'ECA Jura, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'ECA Jura à poursuivre l'exploitation de l'activité. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'ECA Jura à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Jura SA

**Guillaume Bandelier**  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

**Aude Saunier Bregnard**  
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 8 avril 2026

Exemplaire numérique

# Bilan au 31 décembre 2025

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	EXPLICATIONS (PAGES 29-33)	2025 31.12	2024 31.12	VARIATION
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Placements de capitaux	1	199'241	177'460	21'781
Participations	2	5'295	5'116	178
Immobilisations corporelles	3	1'454	1'559	-106
<b>Total Actifs immobilisés</b>		<b>205'989</b>	<b>184'136</b>	<b>21'853</b>
<b>Actifs circulants</b>				
Actifs de régularisation	4	311	268	42
Créances	5	996	1'778	-782
Liquidités d'exploitation		4'962	2'823	2'139
<b>Total Actifs circulants</b>		<b>6'268</b>	<b>4'869</b>	<b>1'400</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>212'257</b>	<b>189'005</b>	<b>23'253</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés		85'007	82'456	2'551
Résultat net de l'exercice		7'609	6'051	1'558
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>92'616</b>	<b>88'507</b>	<b>4'109</b>
<b>Capitaux étrangers</b>				
Provisions techniques	6	11'504	10'904	600
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	41'020	36'737	4'283
Provisions non techniques	8	23'470	21'883	1'587
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	9	41'831	28'212	13'619
Passifs de régularisation	10	436	603	-167
Créanciers divers et autres dettes	11	1'380	2'158	-778
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>119'641</b>	<b>100'498</b>	<b>19'143</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>212'257</b>	<b>189'005</b>	<b>23'253</b>

Les chiffres présentés sont arrondis au millier de francs selon les règles en usage dans le commerce et peuvent conduire à des différences d'arrondi.

# Compte de résultat

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	EXPLICATIONS (PAGES 34-39)	2025 1.1 – 31.12	2024 1.1 – 31.12	VARIATION
Produits des primes nettes d'assurance		15'499	15'088	411
Primes de la réassurance	12	-2'066	-2'613	548
<b>Primes nettes (réassurance déduite)</b>	<b>13</b>	<b>13'433</b>	<b>12'475</b>	<b>959</b>
Charges des sinistres nets (y compris CIREN)	14	-3'298	-5'495	2'197
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	15	-4'283	-2'234	-2'050
Charges d'exploitation		-2'554	-2'743	189
Réintégration d'amortissements, gains sur participations		3	4	-1
Charges d'amortissements sur immobilisations corporelles		-72	-74	2
Autres produits d'exploitation		27	29	-3
Utilisation de la provision pour rabais sur primes		1'221	1'168	53
<b>Résultat technique d'assurance</b>	<b>16</b>	<b>4'477</b>	<b>3'131</b>	<b>1'347</b>
Produits pour la prévention et la lutte		6'737	6'627	110
Charges pour la prévention et la lutte		-3'424	-3'402	-22
Charges du personnel et d'administration pour la prévention et la lutte		-2'223	-2'216	-7
Variation des provisions non techniques pour la prévention et la lutte		-1'090	-1'009	-81
<b>Résultat pour la prévention et la lutte</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits des placements de capitaux	18	21'362	19'079	2'284
Part des revenus des placements de capitaux (prévention)	19	-394	-385	-9
Charges liées aux placements de capitaux	20	-4'175	-2'914	-1'261
Frais de gestion des placements de capitaux	21	-343	-329	-14
<b>Résultat des produits de capitaux avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>22</b>	<b>16'451</b>	<b>15'451</b>	<b>1'000</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	23	-13'619	-12'907	-712
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>2'832</b>	<b>2'544</b>	<b>288</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>7'309</b>	<b>5'675</b>	<b>1'635</b>
Variation des engagements de prévoyance		292	367	-75
Éléments uniques, hors période, hors exploitation	24	8	10	-1
<b>Résultat extraordinaire, hors exploitation</b>	<b>24</b>	<b>300</b>	<b>377</b>	<b>-76</b>
<b>BÉNÉFICE NET</b>		<b>7'609</b>	<b>6'051</b>	<b>1'558</b>

# Flux de trésorerie

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	2025 1.1 – 31.12	2024 1.1 – 31.12
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>		
Bénéfice net	7'609	6'051
Pertes non réalisées sur placements de capitaux	3'138	1'621
Bénéfices non réalisés sur placements de capitaux	-16'661	-15'498
Amortissements sur immobilisations corporelles	120	124
Réintégration d'amortissements sur participations	0	0
Variation des provisions techniques d'assurance	600	-2'675
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	4'283	2'234
Variation des provisions non techniques	1'587	423
Variation de la provision pour risques sur placements de capitaux	13'619	12'907
Variation des créances	782	59
Variation des actifs de régularisation	-42	-94
Variation des engagements, dettes et créanciers	-778	-327
Variation des passifs de régularisation	-167	322
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>	<b>14'089</b>	<b>5'147</b>
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>		
Investissements en placements de capitaux*	-160'624	-151'254
Désinvestissements en placements de capitaux*	152'366	149'430
Investissements en immobilisations corporelles	-14	-9
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Investissements en participations	-178	0
Désinvestissements en participations	0	31
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>	<b>-8'450</b>	<b>-1'803</b>
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement</b>		
Versement de la part du bénéfice à la RCJU	-700	-700
Attribution à la provision rabais sur primes	-2'800	-1'400
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement</b>	<b>-3'500</b>	<b>-2'100</b>
<b>Somme des flux de trésorerie</b>	<b>2'139</b>	<b>1'244</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
<b>Trésorerie au 1.1</b>	<b>2'823</b>	<b>1'579</b>
Somme des flux de trésorerie	2'139	1'244
<b>Trésorerie au 31.12</b>	<b>4'962</b>	<b>2'823</b>

\* Les montants de flux relatifs aux placements de capitaux mentionnés ci-dessus comprennent toutes les opérations d'achat et de vente de l'exercice, et non pas uniquement les mouvements (apports, retraits, ...) entre les activités d'exploitation et de placement. En outre, la vente à découvert n'est pas autorisée.

# Variation des capitaux propres

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	2025	2024
<b>Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1.</b>	<b>85'007</b>	<b>82'456</b>
Résultat	7'609	6'051
<b>Capital propre au 31.12.</b>	<b>92'616</b>	<b>88'507</b>
<b>Répartition selon la Loi sur la protection et l'assurance des bâtiments</b>		
Versement à la RCJU de la quote-part sur bénéfice	-700	-700
Attribution à la provision pour rabais sur primes	-3'400	-2'800
<b>Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1. de l'année suivante</b>	<b>88'516</b>	<b>85'007</b>

# Annexe aux comptes

## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Principes de présentation des comptes, clôture

L'ECA Jura établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application en particulier de la norme Swiss GAAP RPC 41 en vigueur dans sa branche.

Les états financiers sont conformes à la Loi suisse et à la Loi cantonale sur la protection et l'assurance des bâtiments du Jura du 29 avril 2015.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut), a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se fondent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire parfois à des différences d'arrondi.

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Dans le respect du référentiel utilisé, le principe de **prudence** prévaut pour toute évaluation.

### Dépréciations / Réappréciations

À chaque date de clôture du bilan, l'ECA Jura vérifie si les actifs doivent faire l'objet d'une dépréciation, notamment lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif excède sa valeur de réalisation. Si tel est le cas, la valeur doit être ajustée à la valeur de réalisation, cet ajustement est alors mis au débit du résultat de la période considérée. Dans le sens inverse, lorsqu'un actif fait état d'une valeur de marché ou d'usage (utilité) significativement et durablement supérieure à sa valeur comptable, il fait alors l'objet d'une réappréciation portée au crédit du compte de résultat.

### Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2025	2024
AUD	0.5283	0.5611
EUR	0.9305	0.9384
GBP	1.0656	1.1350
NOK	0.0785	0.0798
USD	0.7923	0.9063
JPY	0.5054	0.5766

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECA Jura sont évalués comme indiqué ci-après.

#### Liquidités

Les liquidités dans les placements de capitaux sont évaluées à leur valeur actuelle.

#### Immeubles

L'ECA Jura ne détient pas de bien immobilier au titre d'immeuble de placement. Il possède uniquement un immeuble pour son exploitation, enregistré en immobilisation corporelle à l'actif du bilan.

#### Titres

L'évaluation des titres se fait selon les valeurs actuelles (valeurs de marché ou cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres, ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

### Stratégie de placements

Au 31 décembre 2025, un dépassement technique de la bande tactique supérieure des placements de type « alternatifs » est constaté en rapport aux cibles admises par le règlement de placements, cela en raison de l'envolée du prix de l'or. Le Conseil d'administration a décidé de maintenir cette position en l'état, à titre exceptionnel et transitoire. Cette décision s'inscrit dans la perspective de l'entrée en vigueur, en 2026, de la nouvelle stratégie d'allocations d'actifs (période 2026-2030) validée en 2025, avec laquelle cette position est en adéquation.

## Hypothèques, prêts

Les hypothèques et prêts sont évalués à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeur nécessaires ont été effectuées. Cette rubrique comprend un prêt hypothécaire portant intérêt à la société proche et liée Regiotech SA d'un montant de CHF 150'000 au 31.12.2025.

## Participations

Outre sa participation au Pool Suisse pour l'assurance contre les dommages sismiques, l'ECA Jura soutient le développement de technologies et de moyens de production d'énergie durables en participant au capital-actions des sociétés régionales suivantes :

Participation	Valeur nominale du capital-actions détenu au 31.12.2025	
Thermoréseau-Porrentruy SA Porrentruy	1'000'000 CHF	10,94 %
EDJ, Énergie du Jura SA Delémont	157'500 CHF	2,12 %
Regiotech SA Porrentruy	50'000 CHF	2,90 %
Chauffage à distance St-Ursanne SA St-Ursanne	50'000 CHF	4,54 %

Eu égard aux principes de prudence, d'évaluation et d'appréciation précédemment évoqués, ces participations ont fait l'objet de réintégration d'amortissements sur l'exercice 2020, pour les porter au bilan à leur valeur nominale dès le 31.12.2020. Seule la dernière participation y fait exception puisque l'appréciation de son ajustement nécessite le maintien d'une correction de valeur significative.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Les investissements en immobilisations corporelles ne peuvent être activés que s'ils ont une valeur de marché ou d'usage (valeur d'utilité), qu'ils entraînent une augmentation notoire de la durée de vie et pas uniquement un remplacement, et que leur valeur est durablement augmentée (au moins deux exercices). Par ailleurs, le seuil d'activation est par principe fixé à CHF 5'000 par élément.

L'immeuble de la rue de la Gare 14 à Saignelégier que l'ECA Jura utilise pour son propre usage (exploitation) figure à cette rubrique. Il n'est pas hypothéqué et se situe sur un terrain appartenant à l'ECA Jura.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix historique et d'acquisition et reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles	50 ans
Transformation, modification de locaux	12 ans
Mobilier, machines de bureau	3 ans
Système informatique et de communication	3 ans
Système de contrôle des vents	10 ans

## Créances

Les créances sont portées et évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Ce poste fait apparaître une créance d'organisation liée au 31.12.2025, soit un montant de CHF 12'500 d'amortissement dû par la participation Regiotech SA sur le prêt hypothécaire qui lui a été consenti.

## Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

## Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La détermination du capital porteur de risques se base sur des calculs de risques conditionnés en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Les réserves et provisions y relatives doivent permettre à l'ECA Jura de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant. Le capital porteur de risques calculé pour l'ECA Jura et déterminé selon les principes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) se situe à 137 % du capital minimal requis au 31.12.2025 (133 % à fin 2024). L'objectif visé par le Conseil d'administration, actuellement fixé à 125 %, est atteint.

## Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se fondent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- les provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer ;
- les provisions pour rabais sur primes d'assurance accordés aux assurés de l'ECA Jura sur la base d'une décision du Conseil d'administration et en fonction du résultat de l'année écoulée.

## **Provisions techniques d'assurance pour sécurité et fluctuation**

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- les provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (POOL). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier ;
- les provisions pour dommages non réassurés découlant de l'engagement contractuel pour la couverture des dommages feu et éléments naturels auprès de la réassurance (UIR).

En prévision de l'arrivée de la ville de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de l'évolution du profil de risque qui en découle, et en tenant compte d'une redéfinition de la limite des grands dommages pour le canton du Jura, le Conseil d'administration a procédé lors de l'exercice 2025 à une révision des contrats de réassurance pour 2026. À cette occasion, la valeur cible du besoin en provision pour risques « éléments de la nature non réassurés » a été réhaussée en conséquence et une attribution extraordinaire à ladite provision a été effectuée à hauteur de CHF 1,282 million, afin de garantir une couverture et un principe de fluctuation adéquats.

## **Provisions non techniques**

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont alimentées à la date du bilan s'il existe une obligation juridique ou implicite du passé, dont la probabilité et la fiabilité d'une sortie de fonds sont avérées, et dont le montant et la durée sont encore indéterminés. Elles sont évaluées sur la base d'une dépense vraisemblable.

## **Provision pour risques liés aux placements de capitaux**

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

En relation aux normes comptables Swiss GAAP, la provision est déterminée selon le « Règlement interne concernant la stratégie de placements des capitaux 2020-2025 » qui stipule qu'une réserve pour fluctuation de cours sur les titres est constituée et que sa valeur doit représenter au minimum 5 % et au maximum 20 % des placements de capitaux. Sa variation est fonction de l'écart constaté en rapport à la valeur-cible de rendement espéré sur les placements de capitaux.

En décembre 2025, un nouveau règlement de stratégie de placements a été validé, qui porte notamment la fourchette de fluctuation entre 5 % et 35 % pour les années 2026 à 2030. Considérant que la variation de ladite provision devait déjà être alignée à ce changement lors du bouclage des comptes 2025, une attribution extraordinaire de CHF 1,983 million a été effectuée en ce sens sur l'exercice sous revue.

## **Dettes**

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Au 31.12.2025, ce poste contient trois montants dus à des personnes proches ou liées. Il s'agit tout d'abord d'une facture de la République et Canton du Jura concernant les frais annuels de projets et d'utilisations du système Polycom (système réseau d'alarmes et transmissions), d'un montant de CHF 300'758.85, ensuite d'un montant de quotes-parts dues sur investissements en véhicules du Fonds des contributions pour interventions sur l'A16, pour CHF 21'851.25, et finalement d'un montant de CHF 622'666 dû à la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN), représentant le solde de contributions solidaires dues pour grands dommages enregistrés en 2021 et 2023 au sein du cercle commun de réassurance.

## **Actifs et passifs de régularisation**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, qui doivent être délimités dans le temps.

Au 31.12.2025, les passifs de régularisation contiennent un montant dû à des personnes proches ou liées. Il s'agit du solde estimé pour factures à recevoir de la République et Canton du Jura concernant les frais de projets liés à la maintenance et au développement du système Polycom (système réseau d'alarmes et transmissions), pour CHF 20'000.

## **Autres actifs et passifs**

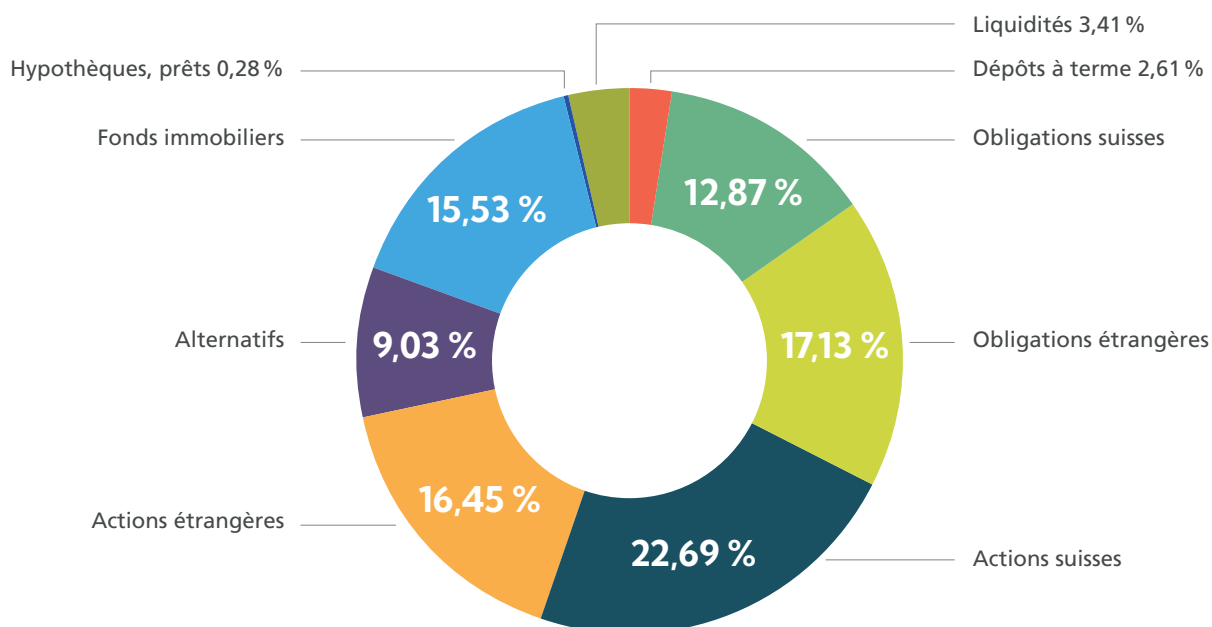
Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaire.

# Annexes explicatives et de référence

Chiffres en milliers de francs

	2025	2024	VARIATION
<b>1 PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>199'241</b>	<b>177'460</b>	<b>21'781</b>
Dépôts à terme	5'200	3'700	1'500
Obligations suisses	25'650	27'412	-1'763
Obligations étrangères	34'131	32'395	1'736
Actions suisses	45'207	38'930	6'277
Actions étrangères	32'775	30'797	1'978
Alternatifs (y compris contrats à terme sur devises)	17'992	13'112	4'879
Fonds immobiliers	30'933	27'251	3'682
Hypothèques, prêts	552	591	-39
Liquidités	6'802	3'271	3'531

## Répartition des placements de capitaux au 31.12.2025



	2025	2024	VARIATION
<b>2 PARTICIPATIONS</b>	<b>5'295</b>	<b>5'116</b>	<b>178</b>
Pool Suisse pour la couverture des dommages sismiques	4'087	3'909	178
Participation Thermoréseau – Porrentruy SA	1'000	1'000	0
Participation EDJ, Énergie du Jura SA	158	158	0
Participation Regiotech SA	50	50	0
Participation Chauffage à distance St-Ursanne SA	0	0	0

L'ECA Jura est membre du Pool Suisse pour l'assurance contre les dommages sismiques. Il participe à cette société simple à raison de 1,81 %. Par ailleurs, il soutient le développement de technologies et de moyens de production d'énergie durables en participant au capital de sociétés régionales.

### 3 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2025

	MOBILIER, MACHINES DE BUREAU	SYSTÈME DE COMMUNICATION ET INFORMATIQUE	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES VENTS	MODIFICATION LOCAUX GARE 14	IMMEUBLE GARE 14	TOTAL
<b>Valeur comptable nette au 1.1.2025</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>1'246</b>	<b>1'559</b>
Entrées de valeurs	0	14	0	0	0	14
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8	0	-50	-62	-120
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2025</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>257</b>	<b>1'184</b>	<b>1'454</b>

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2024

	MOBILIER, MACHINES DE BUREAU	SYSTÈME DE COMMUNICATION ET INFORMATIQUE	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES VENTS	MODIFICATION LOCAUX GARE 14	IMMEUBLE GARE 14	TOTAL
<b>Valeur comptable nette au 1.1.2024</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>357</b>	<b>1'308</b>	<b>1'674</b>
Entrées de valeurs	0	9	0	0	0	9
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-12	0	-50	-62	-124
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2024</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>1'246</b>	<b>1'559</b>

	2025	2024	VARIATION
<b>4 ACTIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>311</b>	<b>268</b>	<b>42</b>
Intérêts courus	214	191	24
Autres actifs de régularisation	96	77	19
<b>5 CRÉANCES</b>	<b>996</b>	<b>1'778</b>	<b>-782</b>
<b>Créances contre les assurés</b>			
Primes en suspens	444	264	180
<b>Créances contre la réassurance</b>			
Quote-part de la réassurance sur les dommages Feu	0	838	-838
Quote-part de la réassurance sur les dommages Éléments	0	0	0
<b>Autres créances</b>			
Avoir sur l'impôt anticipé	387	525	-139
Autres créances	166	151	15

## 6 PROVISIONS TECHNIQUES

2025	1.1.2025	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	DISSOLUTIONS	31.12.25
<b>Provisions sinistres Feu bruts</b>	<b>5'957</b>	<b>4'399</b>	<b>-3'087</b>	<b>-783</b>	<b>6'486</b>
– part de la réassurance	-838	0	841	-4	0
Sinistres Feu nets	5'119	4'399	-2'245	-786	6'486
<b>Provisions sinistres Éléments bruts</b>	<b>3'548</b>	<b>849</b>	<b>-1'834</b>	<b>-524</b>	<b>2'039</b>
– part de la réassurance	0	0	0	0	0
Sinistres Éléments nets	3'548	849	-1'834	-524	2'039
<b>Provision rabais sur primes</b>	<b>1'400</b>	<b>2'800</b>	<b>-1'221</b>	<b>0</b>	<b>2'979</b>
<b>Total relatif aux provisions</b>	<b>10'904</b>	<b>8'048</b>	<b>-6'141</b>	<b>-1'306</b>	<b>11'504</b>

2024	1.1.2024	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	DISSOLUTIONS	31.12.24
<b>Provisions sinistres Feu bruts</b>	<b>6'106</b>	<b>4'985</b>	<b>-4'017</b>	<b>-1'118</b>	<b>5'957</b>
– part de la réassurance	-1'042	0	204	0	-838
Sinistres Feu nets	5'064	4'985	-3'813	-1'118	5'119
<b>Provisions sinistres Éléments bruts</b>	<b>6'306</b>	<b>1'918</b>	<b>-4'100</b>	<b>-577</b>	<b>3'548</b>
– part de la réassurance	0	0	0	0	0
Sinistres Éléments nets	6'306	1'918	-4'100	-577	3'548
<b>Provision rabais sur primes</b>	<b>1'168</b>	<b>1'400</b>	<b>-1'168</b>	<b>0</b>	<b>1'400</b>
<b>Total relatif aux provisions</b>	<b>13'580</b>	<b>8'303</b>	<b>-9'284</b>	<b>-1'694</b>	<b>10'904</b>

## 7 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET SÉCURITÉ

	FEU	ÉLÉMENTS	CIREN	POOL	TOTAL
État au 1.1.2025	9'458	11'137	9'713	6'430	36'737
Attributions ordinaires	342	2'231	289	139	3'001
Attribution extraordinaire	0	1'282	0	0	1'282
Dissolutions ordinaires	0	0	0	0	0
<b>État au 31.12.2025</b>	<b>9'800</b>	<b>14'650</b>	<b>10'001</b>	<b>6'569</b>	<b>41'020</b>
État au 1.1.2024	9'240	8'698	10'080	6'486	34'504
Attributions ordinaires	218	2'439	0	0	2'657
Attribution extraordinaire	0	0	0	0	0
Dissolutions ordinaires	0	0	-368	-56	-423
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>9'458</b>	<b>11'137</b>	<b>9'713</b>	<b>6'430</b>	<b>36'737</b>

PROVISIONS NÉCESSAIRES	2025	2024
Sinistres Éléments non réassurés	21'113	21'113
Sinistres Feu non réassurés	9'800	9'800
Obligations envers la CIREN	10'001	9'713
Obligations envers le Pool Suisse	6'569	6'430
<b>Total de provisions nécessaires</b>	<b>47'483</b>	<b>47'055</b>
Déjà mis en provisions selon bilan	-41'020	-36'737
<b>Total de provisions manquantes</b>	<b>6'463</b>	<b>10'318</b>

## 8 PROVISIONS NON TECHNIQUES

2025	1.1.2025	ATTRIBUTIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2025
Subventions réseaux d'eau	2'110	1'063	-575	2'598
Subventions SIS	324	524	-217	632
Subventions prévention Éléments	24	8	-12	21
Subventions prévention Feu	173	99	-80	191
Provision mesures contre inondations	1'268	0	-22	1'246
Engagements de prévoyance	2'804	0	-292	2'512
Provision pour la prévention et la lutte	15'180	1'090	0	16'270
<b>Total</b>	<b>21'883</b>	<b>2'784</b>	<b>-1'198</b>	<b>23'470</b>

2024	1.1.2024	ATTRIBUTIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2024
Subventions réseaux d'eau	1'818	1'003	-711	2'110
Subventions SIS	762	154	-592	324
Subventions prévention Éléments	32	12	-20	24
Subventions prévention Feu	238	28	-94	173
Provision mesures contre inondations	1'268	0	0	1'268
Engagements de prévoyance	3'171	0	-367	2'804
Provision pour la prévention et la lutte	14'171	1'009	0	15'180
<b>Total</b>	<b>21'460</b>	<b>2'206</b>	<b>-1'783</b>	<b>21'883</b>

	2025	2024	VARIATION
<b>9 PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>			
<b>Provision au 01.01.</b>	<b>28'212</b>	<b>15'305</b>	
Attribution ordinaire	11'636	12'907	
Attribution extraordinaire	1'983	0	
Dissolution ordinaire	0	0	
<b>Provision au 31.12</b>	<b>41'831</b>	<b>28'212</b>	<b>13'619</b>
<b>Provision maximale au 31.12</b>	<b>69'734</b>	<b>35'492</b>	
Déjà mis en provision selon bilan	-41'831	-28'212	
<b>Provision manquante au 31.12</b>	<b>27'903</b>	<b>7'280</b>	

Le règlement relatif à la stratégie des placements de capitaux prévoit qu'une provision pour risques liés aux placements (liquidités/créances/actions/alternatifs/fonds immobiliers/immeubles/dépôts) soit constituée et représente entre 5 % et 20 % du patrimoine placé, pour la période allant de 2020 à 2025. En décembre 2025, un nouveau règlement de stratégie de placements a été validé, qui porte notamment la fourchette de fluctuation entre 5 % et 35 % pour les années 2026 à 2030. Le besoin en provision calculé ci-dessus a déjà été aligné à ce changement à fin 2025, d'où une attribution extraordinaire à la provision.

	2025	2024	VARIATION
<b>10 PASSIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>436</b>	<b>603</b>	<b>-167</b>
Solde vacances et heures supplémentaires	59	56	3
Autres passifs de régularisation	377	547	-170
<b>11 DETTES</b>	<b>1'380</b>	<b>2'158</b>	<b>-778</b>
Dettes contre les assurés	0	0	0
Contributions solidaires CIREN	623	1'401	-779
Créanciers divers et autres dettes à court terme	757	757	0

	2025	2024
<b>12 PRIMES DE LA RÉASSURANCE</b>	<b>-2'066</b>	<b>-2'613</b>
Réassurance Feu	-546	-539
Réassurance Éléments	-1'435	-1'438
Réassurance Tremblements de terre (Pool sismique)	-421	-589
Réassurance CIREN	-134	-130
Bonus Union intercantonale de réassurance (UIR)	470	82

<b>13 PRIMES NETTES (RÉASSURANCE DÉDUITE)</b>	<b>13'433</b>	<b>12'475</b>
---	---------------	---------------

Les primes sont calculées de façon à pouvoir couvrir les frais administratifs et les charges de sinistres, ainsi qu'à constituer les provisions nécessaires à la bonne marche de l'ECA.

<b>14 CHARGES DES SINISTRES NETS</b>	<b>-3'298</b>	<b>-5'495</b>
Sinistres survenus	-4'037	-4'310
Ajustements provisions années antérieures	207	-898
Contributions solidaires CIREN	112	-272
Mandats externes liés aux sinistres	-5	-10
Résultat net des recours	426	-5

<b>15 VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET SÉCURITÉ</b>	<b>-4'283</b>	<b>-2'234</b>
Provisions pour les dommages Feu et Éléments non réassurés	-3'855	-2'657
Engagement CIREN	-289	368
Fonds de garantie Pool Suisse	-139	56

## 16 INFORMATION DU DOMAINE ASSURANCE

RÉSULTAT TECHNIQUE	2025	2024	DIFFÉRENCE
<b>Produits de l'assurance</b>			
Primes brutes	15'503	15'091	412
Escomptes et frais d'encaissement des primes	-4	-3	-2
Primes de la réassurance	-2'066	-2'613	548
<b>Total des primes nettes (réassurance déduite)</b>	<b>13'433</b>	<b>12'475</b>	<b>959</b>
<b>Charges liées aux sinistres</b>			
Charges liées aux sinistres Feu	-3'484	-3'762	278
Recours sur sinistres	426	-5	431
Ajustements provisions années antérieures	-25	-112	88
<b>Total des charges nettes liées aux sinistres Feu</b>	<b>-3'083</b>	<b>-3'879</b>	<b>797</b>
Charges liées aux sinistres Éléments	-558	-558	0
Recours sur sinistres	0	0	0
Ajustements provisions années antérieures	231	-786	1'017
Contributions solidaires CIREN	112	-272	383
<b>Total des charges nettes liées aux sinistres Éléments</b>	<b>-215</b>	<b>-1'616</b>	<b>1'400</b>
<b>Total net des charges liées aux sinistres</b>	<b>-3'298</b>	<b>-5'495</b>	<b>2'197</b>
Variations ordinaires des provisions pour fluctuation et sécurité	-3'001	-2'234	-768
Attribution extraordinaire à la provision pour fluctuation et sécurité relative aux sinistres Éléments non réassurés	-1'282	0	-1'282
<b>Total des variations des provisions pour fluctuation et sécurité</b>	<b>-4'283</b>	<b>-2'234</b>	<b>-2'050</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et traitements	-1'520	-1'519	0
Charges sociales	-325	-306	-20
Autres charges de personnel	-102	-108	6
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-1'947</b>	<b>-1'933</b>	<b>-14</b>
Charges de locaux	-48	-113	65
Charges d'administration	-161	-123	-38
Réintégration d'amortissements, gains sur participations	3	4	-1
Charges d'amortissements sur immobilisations corporelles	-72	-74	2
Charges d'informatique	-399	-574	176
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-677</b>	<b>-881</b>	<b>204</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2'623</b>	<b>-2'813</b>	<b>190</b>
Autres produits d'exploitation	1'248	1'197	50
Autres charges d'exploitation	0	0	0
<b>Résultat technique d'assurance</b>	<b>4'477</b>	<b>3'131</b>	<b>1'347</b>

## 17 INFORMATION DU DOMAINE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

RÉSULTAT DE LA PRÉVENTION ET LUTTE	2025	2024	DIFFÉRENCE
<b>Produits de la prévention et lutte</b>			
Contributions des assurés	5'700	5'581	120
Contributions des assureurs privés	557	559	-3
Émoluments PL	87	102	-16
Part des revenus des placements de capitaux	394	385	9
Autres produits PL	0	0	0
<b>Total des produits de la prévention et lutte</b>	<b>6'737</b>	<b>6'627</b>	<b>110</b>
<b>Charges de la prévention et lutte</b>			
Subventions de la prévention	-220	-156	-64
Autres charges de la prévention	-312	-286	-26
<b>Total des charges de la prévention</b>	<b>-532</b>	<b>-442</b>	<b>-90</b>
Subventions réseaux d'eau	-997	-977	-20
Subventions aux SIS	-939	-619	-320
Cours SIS	-495	-379	-115
Charges des centres de renfort	-240	-266	26
Autres charges de la lutte	-222	-720	497
<b>Total des charges de la lutte</b>	<b>-2'893</b>	<b>-2'961</b>	<b>68</b>
<b>Charges de personnel et d'administration</b>			
Salaires et traitements	-1'230	-1'171	-60
Indemnités et soldes cadres et auxiliaires SIS	-88	-89	1
Charges sociales	-286	-262	-24
Autres charges de personnel	-39	-46	8
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-1'643</b>	<b>-1'568</b>	<b>-75</b>
Charges du domaine	-165	-182	16
Charges d'administration	-44	-44	0
Charges d'informatique	-246	-282	35
Publicité préventive	-124	-140	17
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>-579</b>	<b>-648</b>	<b>68</b>
<b>Résultat non technique intermédiaire</b>	<b>1'090</b>	<b>1'009</b>	<b>81</b>
<b>Variation de la provision prévention et lutte</b>	<b>-1'090</b>	<b>-1'009</b>	<b>-81</b>
<b>Résultat du domaine prévention et lutte contre les dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	2025	2024
<b>18 PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>21'362</b>	<b>19'079</b>
<b>Produits des actions suisses</b>	<b>7'237</b>	<b>3'503</b>
Dividendes	1'063	734
Gains réalisés	174	210
Gains non réalisés	6'001	2'559
<b>Produits des actions étrangères</b>	<b>3'250</b>	<b>6'244</b>
Dividendes	239	158
Gains réalisés	356	793
Gains non réalisés	2'655	5'293
<b>Produits des fonds immobiliers</b>	<b>3'490</b>	<b>3'872</b>
Dividendes	321	319
Gains réalisés	141	69
Gains non réalisés	3'029	3'483
<b>Produits des obligations suisses</b>	<b>364</b>	<b>1'368</b>
Produits des intérêts	308	266
Gains réalisés	5	61
Gains non réalisés	51	1'041
<b>Produits des obligations étrangères</b>	<b>1'013</b>	<b>1'025</b>
Produits des intérêts	882	400
Gains réalisés	15	49
Gains non réalisés	116	576
<b>Produits des dépôts à terme</b>	<b>28</b>	<b>83</b>
Produits des intérêts	28	83
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
<b>Produits des hypothèques, prêts</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Produits des intérêts	13	13
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
<b>Produits des liquidités</b>	<b>91</b>	<b>151</b>
Produits des intérêts	3	5
Gains réalisés (change)	88	146
Gains non réalisés	0	0
<b>Produits de l'alternatif</b>	<b>4'851</b>	<b>2'581</b>
Revenus sur alternatif	40	35
Gains réalisés	0	1
Gains non réalisés	4'811	2'545
<b>Produits des contrats à terme sur devises</b>	<b>1'025</b>	<b>239</b>
Gains sur contrats à terme	1'025	239

	2025	2024
<b>19 PART DES REVENUS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX (PRÉVENTION)</b>	<b>-394</b>	<b>-385</b>
<b>20 CHARGES SUR PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-4'175</b>	<b>-2'914</b>
<b>Charges sur actions suisses</b>	<b>-505</b>	<b>-1'030</b>
Pertes réalisées	-22	-31
Pertes non réalisées	-483	-999
<b>Charges sur actions étrangères</b>	<b>-1'475</b>	<b>-60</b>
Pertes réalisées	-365	-36
Pertes non réalisées	-1'110	-24
<b>Charges sur fonds immobiliers</b>	<b>-43</b>	<b>-2</b>
Pertes réalisées	0	-2
Pertes non réalisées	-42	0
<b>Charges sur obligations suisses</b>	<b>-193</b>	<b>-28</b>
Pertes réalisées	-5	-3
Pertes non réalisées	-187	-26
<b>Charges sur obligations étrangères</b>	<b>-1'078</b>	<b>-546</b>
Pertes réalisées	-68	-4
Pertes non réalisées	-1'009	-542
<b>Charges sur dépôts à terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
<b>Charges sur hypothèques, prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
<b>Charges sur liquidités</b>	<b>-320</b>	<b>-129</b>
Pertes réalisées (change)	-320	-129
Pertes non réalisées	0	0
<b>Charges sur alternatif</b>	<b>-306</b>	<b>-31</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	-306	-31
<b>Charges sur contrats à terme sur devises</b>	<b>-249</b>	<b>-1'085</b>
Pertes sur contrats à terme	-249	-1'085
<b>Autres charges sur titres</b>	<b>-6</b>	<b>-3</b>
Impôt anticipé et forfaitaire étranger (en partie récupérable)	-6	-3

	2025	2024
<b>21 CHARGES LIÉES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-343</b>	<b>-329</b>
Frais de dépôts, courtages, analyses	-343	-329
<b>22 RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>16'451</b>	<b>15'451</b>
Résultat des actions suisses	6'732	2'473
Résultat des actions étrangères	1'775	6'184
Résultat des fonds immobiliers	3'447	3'869
Résultat des obligations suisses	171	1'340
Résultat des obligations étrangères	-65	479
Résultat des dépôts à terme	28	83
Résultat des prêts, hypothèques	13	13
Résultat de l'alternatif	4'545	2'550
Résultat des contrats à terme sur devises et liquidités	547	-824
Charges d'administration des titres	-343	-329
Part des revenus des placements de capitaux attribuée à la prévention	-394	-385
Impôt anticipé et forfaitaire étranger	-6	-3
<b>23 VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-13'619</b>	<b>-12'907</b>
<b>24 RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE, HORS PÉRIODE, HORS EXPLOITATION</b>	<b>300</b>	<b>377</b>
Variation des engagements de prévoyance	292	367
Distribution de capital CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompier)	8	10

# Annexe de référence

## Valeurs d'assurance incendie

EN MILLIERS DE FRANCS	2025	2024
Immobilisations corporelles	5'479	5'479

## Engagements de la CIREN (communauté intercantonale de risques éléments naturels)

Dès qu'un membre de l'UIR (Union intercantonale de réassurance) dépasse la limite des grands dommages fixée individuellement et que la CIREN a versé un premier montant de CHF 25 millions, l'ECA Jura répond, en plus, au moyen de son engagement de garantie qui se monte à CHF 10'001'250 au 31.12.2025.

Ceci étant, les événements naturels majeurs survenus en 2021 (grêle) et 2023 (tempête-ouragan à La Chaux-de-Fonds) ont franchi le seuil limite des grands dommages dans les cantons de Neuchâtel, Zoug et Lucerne, ce qui a alors déclenché la solidarité intercantonale CIREN. Compte tenu de divers ajustements comptables enregistrés ultérieurement au niveau des sinistres dans les trois cantons concernés, un produit de CHF 111'559 a été comptabilisé en 2025 au titre de régularisation des contributions solidaires CIREN relatives aux années passées.

Moyennant des versements effectués de 2022 à 2025 à hauteur de CHF 2'699'721, le solde de contributions solidaires CIREN restant à honorer au 31.12.2025 s'élève à CHF 622'666, montant inscrit en dettes au bilan.

## Engagements conditionnels

Selon l'article 4 des statuts de l'UIR « Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20% de son capital réassuré. L'obligation de faire de tels versements prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07% des capitaux réassurés ». Au 31 décembre 2025, l'engagement de l'ECA Jura se monte à CHF 3'810'400 (contre CHF 3'791'500 au 31 décembre 2024).

## Engagements de prévoyance

Le personnel de l'ECA Jura est assuré auprès de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura qui est un établissement autonome de droit public ayant la personnalité juridique. La caisse a son siège à Porrentruy et a pour but d'assurer ses membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut aussi fournir des prestations qui vont au-delà du minimum prévu par la LPP, y compris des allocations d'assistance dans des situations de détresse, par exemple en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité. Fonctionnant selon le principe de la primauté des cotisations, le montant de la retraite est défini par le montant des cotisations de chaque individu et converti, suivant des méthodes actuarielles, en une rente.

Le passif du bilan de l'ECA Jura au 31.12.2025 tient compte des derniers chiffres fournis par la Caisse de pensions, soit ceux découlant des comptes annuels qu'elle a émis au 31 décembre 2024. Sur cette base, le taux de couverture présenté par la caisse est de 77,9 % (74,10 % l'année précédente) et le découvert se monte à CHF 442,451 millions; ce qui représente pour l'ECA Jura une part au découvert de CHF 2,512 millions au 31.12.2025 (contre CHF 2,804 millions l'année précédente).

## Gestion des risques et système de contrôle interne

L'ECA Jura est doté d'un système de contrôle adapté aux risques auxquels il est exposé et défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen systématique en vue d'en évaluer la probabilité et les conséquences. La Direction de l'ECA Jura prend les mesures nécessaires pour écarter, réduire ou répercuter ces risques. La situation est observée régulièrement.

## **Transactions avec des personnes ou des organisations proches ou liées**

Sont notamment considérées comme proches ou liées les organisations suivantes: l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool), la Coordination suisse des sapeurs-pompier (CSSP), la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU), la République et Canton du Jura (RCJU) et le Fonds des contributions pour interventions sur l'autoroute A16. Il existe, entre ces organisations et l'ECA Jura, une multitude de rapports de nature juridique, économique et humaine.

Les transactions avec ces organisations et sociétés reposent sur le principe général de rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. Il n'existe, de part et d'autre, ni lien de capitaux, ni caution.

L'ECA Jura s'acquitte des tâches administratives pour le compte du Fonds des contributions pour interventions sur l'autoroute A16. Les frais administratifs y afférant font l'objet d'une facturation.

Sont également à considérer comme proches, les sociétés auxquelles l'ECA Jura participe au capital-actions (voir annexe aux comptes).

Toutes les personnes physiques qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECA Jura sont également considérées comme liées. Il s'agit généralement des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

## **Continuité d'exploitation, impacts financiers**

Étant donné l'importance et l'ampleur des placements de capitaux pour l'ECA jura, les tumultes des marchés boursiers peuvent conduire à des implications financières significatives affectant directement son bilan et son compte de résultat. Cependant, ces impacts financiers ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation; cela compte tenu notamment de fonds propres importants et de l'existence au bilan d'une provision « pour risques liés aux placements de capitaux » pouvant en limiter les effets.

## **Événements après l'établissement du bilan**

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'a été identifié.

Cela étant, le Conseil d'administration a adopté les présents comptes annuels 2025 de manière définitive en date du 23 avril 2026.

# Chiffres-clés 2025

	31.12.2025	31.12.2024	Différence
Nombre de bâtiments assurés - sans ceux en cours de construction	39'313	39'105	208
Nombre de bâtiments assurés en cours de construction	186	255	-69
Capital assuré en milliards de francs - bâtiments en cours de construction inclus	30,685	30,397	0,287
Primes nettes d'assurance en millions de francs	15,499	15,088	0,411
Contribution des assurés à la prévention en millions de francs	5,700	5,581	0,120
Primes de base moyennes par mille francs assurés en francs	0,413	0,410	0,003
Contribution à la prévention par mille francs assurés en francs	0,190	0,190	-
Sinistres Feu survenus pendant l'année en millions de francs	3,480	3,755	-0,275
Sinistres Feu survenus en ‰ du capital assuré	0,113	0,124	-0,010
Sinistres Éléments survenus pendant l'année en millions de francs	0,557	0,555	0,002
Sinistres Éléments survenus en ‰ du capital assuré	0,018	0,018	0,000
Provisions techniques de fluctuation et de sécurité en millions de francs	41,020	36,737	4,283
Provision pour risques liés aux placements de capitaux en millions de francs	41,831	28,212	13,619
Capital propre en millions de francs - avant répartition du résultat	92,616	88,507	4,109
Capital propre en ‰ du capital assuré	3,018	2,912	0,107
Résultat net de l'exercice en millions de francs	7,609	6,051	1,558

